

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 18 janvier 2010

VILLE DE CHATEAU-RENAULT

ETAIENT PRESENTS :

M. COSNIER, Maire

Mme GOMBERT, M. BOUMARAF, Mme COUSTENOBLE, MM. VANNIER, MOTTEAU, Mme CAPELLO, M. FILLIAU, Mme DELAFOND, Adjoint.

Mme MAYET, M. MASCIANICA, Mme CHEVALIER, M. AYMARD, Mmes TORNIER, RIQUE, M. GENTIL, Mme PENON, M. POTTIER, Mme MALVAULT, M. PERROCHON, Mme DE MONTETY, M. POIRIER, Mme MAAREK, MM. ROBIN, BONNAMY, Mme CHOMIENNE, M. DEHUREAUX, Mme PAVIE, M. GARCIA.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers votants : 29

Mme TORNIER est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 8 janvier 2010

M. COSNIER renouvelle ses vœux à l'ensemble des conseillers municipaux pour 2010.

Il évoque le tremblement de terre qui vient de frapper Haïti.

Cette catastrophe qui a fait beaucoup de dégâts et de victimes, risque à long terme d'affaiblir encore un peu plus ce pays déjà fragilisé.

De nombreux mails ont été adressés à la Mairie et à la Communauté de Communes pour faire des dons, mais il pense que pour le moment le plus important doit être déjà fait.

L'association des maires d'Indre-et-Loire a également communiqué des références de sites ou de comptes à la Banque de France, pour ceux qui veulent faire des dons.

Il suppose que les associations à caractère humanitaire de Château-Renault, vont aussi de leurs côtés organiser quelque chose.

Mme CHOMIENNE répond que la Croix Rouge demande que les dons se fassent au niveau national.

M. BONNAMY ajoute que pour le Lions Club les directives sont les mêmes.

Il propose à toutes les associations de Château-Renault de se grouper pour réaliser une action commune.

M. COSNIER pense qu'il n'y aura pas de don de la commune mais cela ne nous empêche pas d'avoir une attitude individuelle et une forte pensée pour le peuple Haïtien.

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 6 NOVEMBRE ET 30 NOVEMBRE 2009

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal du 6 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Mme CHOMIENNE signale qu'elle n'a reçu le procès-verbal du 30 novembre 2009, que ce matin.

M. COSNIER propose alors que celui-ci soit adopté lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

M. BONNAMY ajoute qu'il a lui aussi reçu le document aujourd'hui.

En ce qui concerne la salle de Château-Renault vous accueille, il demande s'il avait bien été précisé que Mme JANVIER serait avertie lorsque la salle serait louée.

Il remarque qu'il n'est pas précisé que la location se ferait en accord avec Mme JANVIER.

M. FILLIAU répond qu'un courrier lui a été adressé dans ce sens.

M. COSNIER demande que cette phrase soit reformulée, de la façon suivante :

Un courrier sera adressé à la présidente de l'association pour lui rappeler que cette salle sera mise à disposition d'associations qu'après autorisation de la mairie, à raison d'une gratuité une seule fois par an.

Les demandes de location seront soumises à l'approbation de la Présidente de l'association « Château-Renault vous accueille ».

Mme CHOMIENNE est d'accord pour que le compte rendu soit approuvé ce soir.

Pour répondre à M. COSNIER, tous les autres Conseillers Municipaux déclarent avoir reçu le procès-verbal vendredi dernier.

M. COSNIER demandera à M. CHEKIOUA, l'agent chargé de la distribution des plis, pour quelle raison ces deux procès-verbaux n'ont pas été distribués plus tôt.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal du 30 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

M. COSNIER procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des questions sont à ajouter.

M. BONNAMY souhaiterait parler de questions urgentes :

- . le fossé de la Boisnière qui est totalement bouché,
- . la taille des arbres,
- . l'armoire électrique de la place Jean Jaurès,
- . le matériel stocké près de l'ex-salle F. Mitterrand.

En ce qui concerne ce dernier point, M. COSNIER répond qu'il s'agit de la passerelle qui sera installée sur le Boisseau.

Mme CHOMIENNE souhaite donner une information sur une action de la Croix Rouge.

EMPLOI

M. le Maire rappelle les chiffres :

- ⇒ 435 demandeurs au 15 décembre 2009 (238 hommes, 197 femmes),
- ⇒ 423 demandeurs au 15 janvier 2010 (236 hommes, 187 femmes),

DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

Le débat d'orientation budgétaire est la phase préalable au vote du budget communal dans les communes de + 3 500 habitants. A cette occasion sont notamment définies la politique d'investissement et la stratégie financière.

Cette première étape constitue également un élément de la communication financière et budgétaire.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES :

Aux États-Unis, malgré les politiques monétaire et budgétaire menées par les autorités publiques (politique de taux zéro de la Fed et plans de relance massifs), la contraction de l'activité pourrait atteindre - 2,6 % en 2009. En 2010, les prévisions du consensus des économistes font état d'une reprise de la croissance américaine qui atteindrait 2,2 %.

L'activité de la zone euro a connu un repli sans précédent au 1er trimestre 2009 (- 2,5 %), puis une stabilisation au 2ème trimestre ; sur l'ensemble de l'année 2009, la contraction du PIB atteindrait 3,9 %.

Avec une croissance anticipée par le consensus des économistes à 1,0 %, la reprise de la zone euro demeurerait fragile en 2010.

I : Produit intérieur brut : Vers une reprise ?

En France, après quatre trimestres de repli, la croissance française affiche + 0,3 % au 2ème trimestre 2009. Au global, l'évolution du PIB devrait s'inscrire à - 2,2 % en 2009 selon le consensus des économistes et atteindre + 1,2 % en 2010. Mais, les prévisions de croissance du PIB pour 2010, qui oscillent autour de cette moyenne entre + 0,2 % et + 2,5 %, reflètent bien le contexte d'incertitude actuel.

Cette prévision tient compte de plusieurs mécanismes de soutien de l'activité, notamment les mesures de relance qui soutiendraient les investissements publics, compensant l'atonie des investissements privés.

II : Inflation : Reprise de l'inflation

En France, les prix à la consommation ont quasiment stagné en 2009 (+ 0,7 %) en raison du très net repli des prix des produits pétroliers et des cours mondiaux des matières premières alimentaires. En 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever à + 1,4 % selon le consensus des économistes.

III : Consommation privée : Progression modérée

En France, la croissance de la consommation des ménages resterait encore mesurée en 2010 (+ 0,7 % selon le consensus des économistes, après + 0,6 % en 2009), principalement en raison de la situation défavorable du marché du travail (le taux de chômage resterait supérieur à 9 %) et de la remontée de l'inflation, et ce malgré les mesures de soutien prises par le gouvernement (notamment la réduction d'impôt sur le revenu pour les familles à revenus modestes décidée au 3ème trimestre 2009).

IV: Investissement productif : Atonie de l'investissement productif

En France, l'investissement productif a enregistré un fort recul en 2009 (- 6,8 %) en lien avec le déstockage massif opéré par les entreprises.

En 2010, malgré l'effet technique de l'arrêt du déstockage, l'investissement productif peinerait à repartir (+ 0,8 %) en raison d'une situation financière des entreprises qui ne se rétablirait que lentement. La dispersion des prévisions sur cette composante est particulièrement forte, oscillant entre - 4,5 % pour les prévisions les plus pessimistes et + 2,7 % pour les plus optimistes.

V - Taux d'intérêt : Incertitudes sur l'inflation et la reprise économique

- **Les taux d'intérêt monétaires** sont au plus bas et les pressions inflationnistes devraient rester en dessous du seuil de 2 %, objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) en 2010.

En 2009, l'inflation a fortement reculé suite à la baisse des prix du pétrole. En 2010, avec un risque de chômage élevé et des taux d'utilisation des capacités de production au plus bas, les pressions inflationnistes devraient rester modérées, à condition que la spéculation ne refasse pas flamber les prix du pétrole.

Ainsi, selon le consensus des économistes, la BCE ne devrait pas remonter son taux directeur avant la deuxième moitié de l'année 2010 ; il pourrait atteindre 1,50 % fin 2010 contre 1,0 % fin 2009.

Cependant, étant donné les incertitudes pesant sur la reprise économique, les anticipations d'économistes connaissent des écarts importants concernant aussi bien l'intensité de la reprise que le niveau de l'inflation, certains prévoyant même un scénario déflationniste. Ainsi, les anticipations sur les taux directeurs de la BCE pour fin 2010 varient de 0,50 % à 2,50 %.

Il est donc préférable de rester prudent quant aux prévisions budgétaires concernant les emprunts indexés sur des taux monétaires.

- **Les taux longs**, qui varient selon les anticipations de croissance et d'inflation, ont connu des mouvements importants depuis la faillite de Lehman Brothers fin 2008 et pourraient continuer à en connaître en 2010, étant donné les incertitudes pesant sur l'évolution du PIB et de l'inflation.

Ainsi, les taux longs pourraient fortement augmenter en cas de retour de pressions inflationnistes sous l'effet d'une hausse des matières premières et des injections massives de liquidités et /ou de reprise économique vigoureuse.

A contrario, les taux longs pourraient subir de fortes baisses avec une reprise molle et une inflation faible en raison du niveau élevé du chômage, de la faiblesse de la consommation, de la nécessité de désendettement, de l'atténuation des effets des plans de relance et de la baisse des prix immobiliers. Dans ce contexte, une spirale déflationniste ne serait pas à exclure.

LES PRINCIPALES MESURES DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2010 CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES

La principale mesure inscrite dans le projet de loi de finances pour 2010 intéressant les collectivités locales concerne **la réforme de la taxe professionnelle**. En 2010, les collectivités locales percevront une dotation compensatoire de l'État. Dès 2011, la perte de recettes qui résulte de la suppression de la TP est compensée par des recettes de substitution principalement fiscales, conformément aux obligations découlant du principe constitutionnel d'autonomie financière.

I - Les concours financiers de l'État

L'enveloppe normée ne progresse plus que de la moitié de l'inflation prévisionnelle

L'enveloppe normée regroupe la quasi-totalité des concours financiers de l'État aux collectivités locales, à l'exception du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA, 6,2 Mds €), de certaines subventions versées par les ministères (1,8 Mds €) et des dégrèvements d'impôts locaux (16,4 Mds €).

L'enveloppe, constituée de prélèvements sur recettes et de dotations inscrites dans le budget général de l'État au sein des missions « Relations avec les collectivités territoriales » et « Travail et emploi », représente un montant de 50,8 Mds € ; la progression de l'enveloppe est limitée à la moitié de l'inflation prévisionnelle, soit une hausse de + 0,6 % (+ 268 millions € par rapport à la LFI 2009, à champ constant).

II : Mesures concernant la DGF

• Indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur la moitié de l'inflation :

Afin de concentrer la progression de l'effort financier de l'État en faveur des collectivités locales sur les autres composantes de l'enveloppe (autres dotations, variables d'ajustement), le Projet de Loi de Finances propose de déroger au mécanisme d'indexation de la DGF observé pour 2009.

Ainsi, au lieu de retenir une évolution indexée sur le taux prévisionnel d'inflation (+ 1,2 %), le montant de DGF de 2009 sera majoré de 0,6 % (soit la moitié de l'inflation). Cette indexation représente 245 millions € supplémentaires par rapport à 2009, contre 490 si l'évolution avait été calculée par rapport à l'inflation prévisionnelle.

M. COSNIER explique que pour la taxe professionnelle nous sommes en compensation à l'Euro près, pour l'instant, alors que l'an passé la Communauté de Communes a perçu une augmentation de + 394.000 €.

LES RESULTATS ANTICIPES DE L'ANNEE 2009

L'année 2009 est marquée par un **résultat excédentaire de 22.653 €** dans la section de fonctionnement et un **résultat excédentaire de 200.754 €** dans la section d'investissement.

La faible importance de l'excédent de fonctionnement s'explique par un rythme de croissance des recettes quasi nul. En effet, les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 4 ans, les tarifs ont à peine suivi l'évolution de l'inflation, la baisse des transactions immobilières nous ont fait perdre approximativement 150.000 € de recettes et enfin la titularisation de l'ensemble des emplois précaires a grevé le budget d'à peu près 180.000 €.

De manière cumulée, l'excédent de fonctionnement devrait atteindre 401.439 € et la section d'investissement devrait faire apparaître un déficit de 95.918 €.

LES FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012)

Dépenses de personnel de 2004 à 2009

| 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2 626 700 | 2 760 352 | 2 811 445 | 3 000 455 | 3 088 917 | 3 198 633 |

Diminuée des atténuations de charges – remboursements CEC, CES, emplois jeunes, CAE, prestations CNP, l'évolution a été la suivante :

| 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 2 397 435 | 2 494 271 | 2 614 757 | 2 853 895 | 3 001 688 | 3 086 941 |

Estimation des charges de personnel en 2010

| Art. | LIBELLES | CREDITS EMPLOYES (ou à employer) | | |
|---------------------------------------|--|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| | | 2008 | 2009 | 2010 |
| 012 CHARGES DU PERSONNEL | | 3 088 917,46 | 3 198 633,75 | 3.286.510,00 |
| 63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS | | 55 139,07 | 55 294,57 | 58.640,00 |
| 6332 | Cotisations versées au F.N.A.L | 8 843,29 | 8 874,78 | 9.140,00 |
| 6336 | Cotisation CNFPT et centre de gestion | 43 578,78 | 41 084,79 | 44.000,00 |
| 6338 | Autres impôts, taxes et versements | 2 717,00 | 5 335,00 | 5.500,00 |
| 64 CHARGES DE PERSONNEL | | 3 033 778,39 | 3 143 339,18 | 3.227.870,00 |
| 64111 | Rémunération principale | 1 435 063,87 | 1 478 956,17 | 1.500.370,00 |
| 64112 | NBI, supplément familial de trait. et ind. | 36 133,90 | 40 998,30 | 42.500,00 |
| 64118 | Autres indemnités | 252 286,94 | 281 036,89 | 290.000,00 |

| | | | | |
|-------|--|------------|------------|------------|
| 64131 | Rémunération non titulaire | 334 000,19 | 307 462,33 | 300.000,00 |
| 64168 | Autres emplois d'insertion | 10 470,35 | 0 | 0 |
| 6417 | Rémunération des apprentis | 18 939,71 | 27 929,72 | 20.000,00 |
| 6451 | Cotisations à l'URSSAF | 333 673,61 | 341 130,78 | 352.000,00 |
| 6453 | Cotisations aux caisses de retraite | 429 526,96 | 460 534,10 | 515.000,00 |
| 6454 | Cotisations aux ASSEDIC | 19 517,43 | 20 955,00 | 22.000,00 |
| 6455 | Cotisations pour assurance du pers. | 118 126,00 | 127 439,21 | 130.000,00 |
| 6456 | Versement au FNC du supplément familial | 375,00 | 0 | 0 |
| 6458 | Cotisations aux autres organismes Sociaux | 5 668,04 | 7 298,16 | 7.500,00 |
| 6474 | Versements aux autres œuvres sociales | 2 500,00 | 0 | 0 |
| 6475 | Médecine du travail, pharmacie | 7 670,06 | 8 929,57 | 10.000,00 |
| 64832 | Contribution au fonds de compensation de cessation progressive d'activité. | 3 620,33 | 7 128,95 | 7.500,00 |
| 6488 | Autres charges du personnel | 26 206,00 | 33 540,00 | 31.000,00 |

63 Impôts, taxes et versements

Pour répondre à M. COSNIER, Mme COUSTENOBLE explique que le FNAL est le Fonds National d'Aide au Logement

En ce qui concerne l'article 6338 (autres impôts, taxes et versements), Mme COUSTENOBLE précise que la différence entre 2008 et 2009 s'explique par le changement de logiciel de la comptabilité.

Les augmentations relatives aux articles 64111 et 64112 concernent la revalorisation de l'indice 100.

6458 (cotisations aux autres organismes sociaux) :

La différence des montants entre 2008 et 2009 correspond aux charges liées au GUSO (guichet unique) pour Jours de cirque et la fête médiévale.

En matière de frais de personnel, l'augmentation de 3,4 % en 2009 s'explique essentiellement par :

- La promotion interne de 1 agent (passage de la catégorie B à la catégorie A pour le directeur des services techniques).
- La titularisation d'un agent au grade de technicien supérieur suite à la réussite à un concours.
- La mutation de l'animatrice lecture du CCAS vers la commune, au grade de rédacteur territorial.
- L'augmentation de 0,8 % du point d'indice de la fonction publique.
- L'attribution d'un régime indemnitaire aux agents nouvellement titularisés.
- L'augmentation sur l'année entière de la vacation journalière au CLSH :
 - Animateur sans BAFA : on est passé de 38 € brut par jour à 53 € brut
 - Animateur stagiaire BAFA : on est passé de 40 € brut/jour à 56 € brut
 - Animateur BAFA : on est passé de 45 € brut /jour à 62 € brut.
- Plusieurs arrêts maladie de courte durée non pris en charge par notre assurance car inférieurs au délai de carence de 15 jours.

Pour 2010, quelques points sont à souligner en matière de frais de personnel.

- Le remboursement des cotisations retraite aux caisses de prévoyance pour les agents en détachement.

En effet, les agents en détachement cotisent à une caisse spécifique représentant 60 % du salaire brut alors qu'un agent issu de la territoriale cotise à hauteur de 27 % de son salaire. Deux agents en détachement travaillent à la mairie de Château-Renault et il convient de procéder au paiement du delta entre les deux cotisations des caisses de retraite.

Concernant :

→ **Les formations**, plusieurs sont à prévoir pour 2010 :

- Dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène au travail, plusieurs formations sont prévues pour l'année 2010 :
 - Pour les agents d'astreinte, une formation HO BO
Coût : 600 € TTC / agent
Huit agents sont concernés soit 4 800 € TTC
 - Pour les agents électriciens formation HO B1 B2 BR HC
Coût : 1 500 € TTC / agent
Deux agents concernés soit 3 000 € TTC
 - Une formation CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)
pour 6 personnes.
Coût : 2 600 € TTC

- Dans le domaine de la petite enfance, nous avons voté l'année dernière une préparation au CAP petite enfance d'un montant de 4.300 € au bénéfice de Sandra Teillet. Le paiement de cette préparation sera imputé sur le BP 2010.
- **Le poste assurance du personnel** devrait être similaire à celui de 2009 suite au groupement de commande piloté par le Centre de Gestion, soit 130 000 €
- S'agissant des **emplois saisonniers**, nous essaierons de tendre vers une diminution de ce poste en limitant leur nombre.

La masse de ce chapitre tient compte également du fameux GVT – Glissement Vieillesse Technicité – qui représente la prise en compte des avancements annuels lesquels sont évalués à 1,5 % de la masse salariale.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Nous demandons aux commissions qui auront à examiner les bilans des différentes associations d'être particulièrement vigilantes sur ce point car nous ne pourrions pas accorder d'augmentation importante.

En ce qui concerne le CCAS, il serait souhaitable comme l'an passé que l'on puisse analyser tous les postes de dépenses en commission de finances pour l'attribution de la subvention.

LES PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTS ORGANISMES INTERCOMMUNAUX :

Il s'agit essentiellement des contingents et participations obligatoires, leur évolution ne dépend pas d'une volonté communale.

Une seule participation nous a été communiquée, il s'agit du contingent incendie qui s'élèvera à 110.318 € contre 109 312 € soit une augmentation de 0,9 %.

Charges intercommunales (SIEIL, SICALA) : elles ne devraient pas augmenter sensiblement.

LES AUTRES SERVICES :

Nous ne devrions pas avoir de surprises au niveau de l'ensemble des services. Nous demandons à chaque Président de Commission de réduire, chaque fois que cela sera possible, les frais de structure.

Un taux maximum de 1 % voire moins, nous semble raisonnable compte tenu de notre difficulté à équilibrer chaque année le budget et dégager le maximum d'autofinancement en direction de nos investissements pour limiter l'emprunt dont le remboursement diminue nos possibilités.

Enfin, il convient de prévoir une provision de 40.000 € pour apurer la dette de loyer de l'entreprise JKMT à l'égard de la commune.

LES FRAIS FINANCIERS :

Si nous ne voulons pas augmenter notre endettement, mais au contraire le réduire, nous devons être particulièrement attentifs à nos programmes d'investissement qui devront bénéficier avant la prise de décision d'une assurance d'avoir un pourcentage assez élevé de participation de nos différents partenaires.

A l'instar des années passées, une gestion dynamique de la trésorerie sera opérée puisque nous procéderons à des placements dès que nous en aurons la possibilité.

REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS DE 2004 à 2009 :

Remboursement annuel des emprunts de 2004 à 2009

| 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 798 991 | 765 929 | 845 416 | 892 410 | 781 739 | 702 974 |

La baisse de la dette s'explique par la volonté progressive de désendetter la commune (on emprunte moins que l'on rembourse de capital d'emprunt) et par une conjoncture des taux favorable.

A noter qu'en 2009, nous avons remboursé totalement un prêt de 117.000 € qui a été réemprunté pour la même somme mais à un taux nettement inférieur (2,025 % contre 5,35 %).

Les excédents en provenance des budgets annexes ont représenté :

| 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 20 000 | 0 | 0 | 0 | 0 |

S'agissant des budgets annexes, depuis 2006, nous n'alimentons plus le Budget Général en prélevant une partie des excédents des budgets eau et assainissement.

En effet, il a été décidé que les excédents générés par ces deux services publics industriel et commercial (SPIC) ne seraient plus reversés compte tenu de l'important programme de travaux réalisé pour la station d'épuration, et compte tenu de l'obligation faite par la loi de remplacer tous les branchements en plomb du réseau d'eau avant 2013.

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Nous sommes restés raisonnables sur l'augmentation des tarifs publics avec une augmentation de 2 % voire moins, mais le revenu des services représente une part peu importante de nos recettes.

EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Evolution des impositions de 2004 à 2009

| 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 2 725 825 | 2 768 418 | 2 831 876 | 2 856 906 | 2 829 972 | 2 892 838 |

Pour l'année 2010, une attention particulière sera portée à la réforme des collectivités et des finances locales engagée par l'Etat. Pour le moment, il paraît difficile de déterminer une stratégie fiscale pour l'année 2010 sans savoir au préalable quel sera l'impact de la réforme sur nos recettes.

D'ici la mi-février, nous devrions avoir davantage de précisions.

M. COSNIER retient que la masse salariale est importante. Aucune embauche n'a été effectuée, mis à part le poste de l'animatrice lecture qui est dorénavant pris en charge par la Ville et non plus par le CCAS, bien que cela ne modifie rien car la Ville versait une subvention équivalente au CCAS.

En ce qui concerne les arrêts maladies de courtes durées, non pris en charge par notre assurance, cela s'explique par le remplacement, peut-être un peu trop rapide quelques fois, au niveau des agents des écoles.

M. COSNIER précise qu'en 2008 le service Petite Enfance a été transféré à la Communauté de Communes, ce qui engendre un moindre retour de la Taxe Professionnelle.

M. BONNAMY demande comment l'entreprise JKMT a pu arriver à une dette de 40.000 € de loyer.

M. COSNIER explique que le Receveur souhaitait « provisionner » car l'entreprise semblait redémarrer, des embauches ont eu lieu ... puis des problèmes internes à l'entreprises sont intervenus.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de l'absence de certains éléments, nous ne pouvons déterminer avec précision quelle sera notre capacité d'autofinancement en 2009.

Les recettes :

Pour financer la section d'investissement, nous bénéficierons du FCTVA qui nous sera reversé au titre de nos investissements réalisés en 2009. Le montant attendu est d'environ 140.000 €.

Les programmes qui sont prévus bénéficieront des aides de l'Etat, de la Région ou du Département.

Partant du constat qu'il faut limiter autant que faire se peut le recours à l'emprunt, il paraît impératif pour l'année 2010 de limiter à 300.000 € la somme à emprunter.

Les dépenses :

En Reste À Réaliser nous aurons à terminer quelques petits travaux engagés en 2009.

Tous ces éléments seront intégrés dans le budget 2010.

Parmi les nouveaux investissements, nous orienterons notre action dans différents domaines :

→ **L'aménagement du territoire** avec le Projet de Développement Urbain issu du Contrat de Ville Moyenne et l'étude pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager :

1) Développement et valorisation de l'espace urbain central de la ville basse et de sa coulée verte : liaison est-ouest

Pour 2010 et dans la continuité de l'étude, il est prévu de procéder aux études de sol estimées à 4.000 €.

2) Aménagement du quartier des communes : vers une mixité urbaine en centre-ville

Le projet est estimé à 1.030.000 € TTC pour 320.000 € de subvention.

En 2009, la première tranche a été réalisée (380.000 €) et la moitié de la subvention a été perçue.

Pour 2010, il est prévu de réaliser la seconde phase correspondant à la réhabilitation de la place des anciens d'AFN et à la création de stationnements rue des Marais.

La réalisation de cette seconde phase s'élève à un montant de **650.000 € TTC** et nous percevrons le solde de la subvention régionale.

De plus, il est proposé de réaliser des aménagements de marché (toilettes publiques, etc.) dans le bâtiment contigu à la Communauté de Communes pour un montant de travaux estimé à **100.000 € TTC**. Pour ce projet, nous pourrions bénéficier de 25.000 € de subvention du Pays de Loire Touraine.

3) Elaboration du PLU et étude pour la mise en œuvre d'une ZPPAUP

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune, approuvé en juin 2000, a été élaboré au milieu des années quatre vingt dix, et doit aujourd'hui évoluer en Plan Local d'Urbanisme (PLU), à la fois pour se mettre en conformité avec la Loi, mais surtout pour disposer d'un document d'urbanisme moderne et adapté au développement de Château-Renault.

Au moment où la commune va se doter d'un nouveau document d'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), il paraît important d'étudier simultanément la mise en oeuvre d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Cette ZPPAUP constitue une servitude nouvelle, qui s'appliquera sur une partie du territoire à définir mais qui s'articulera autour des trois monuments historiques déjà protégés (le château, l'église Saint André et les tanneries) et viendra donc s'ajouter au PLU.

Ces deux documents d'urbanisme sont évalués à **85.000 € TTC** (43.000 € de PLU et 42.000 € de ZPPAUP).

Il convient de souligner que nous pourrions bénéficier de subventions, 6.500 € pour le PLU et 16.350 € pour la ZPPAUP.

→ **L'image de la commune** par le biais d'aménagements au niveau d'une entrée de ville : la rue du Petit Versailles. Dans la continuité des travaux il est proposé d'inclure la rue Hecto Berlioz et la liaison cyclable Gare – Bel Air.

Ce projet a été inscrit au contrat régional du Pays de Loire Touraine pour un montant de **240.000 € TTC** et 55.000 € de subvention. De plus, une subvention de l'Etat de 12.000 € est accordée pour l'opération dans le cadre des amendes de Police.

→ Parmi **les équipements sportifs**, il convient d'engager l'éclairage du stade Joseph Renard. Le projet global est estimé à environ **41.000 € TTC**.

Les subventions attendues sont de 8.000 € du Conseil Général, 12.800 € du Conseil Régional et de 21.800 € de la ligue du Centre. Ce projet peut être intégralement subventionné dans la mesure où la ligue du centre est une personne morale de droit privé, non soumise à la règle des 80 % de subvention publique.

→ Concernant les **bâtiments communaux**, il est proposé d'aménager le « bâtiment rouge » situé rue Jean Giraudoux afin d'y accueillir les écoles de musique.

Ces travaux porteront sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le tout dans un souci d'amélioration de l'état général et l'isolation de ce bâtiment.

Le montant de cette opération est estimé à **180.000 € TTC** pour l'année 2010 et subventionné par le Conseil Régional (contrat de pays) à hauteur de 39.000 €, et éventuellement par l'Etat (DGE) à hauteur de 52.000 €.

Cette opération sera réalisable si et seulement si la Dotation Globale d'Équipement est obtenue et si le solde estimé à 60.000 € HT est compensé par un loyer couvrant les échéances d'emprunt.

→ Enfin, dans la continuité des années passées, il sera proposé une enveloppe de 30.000 € destinée à l'enfouissement des réseaux et une enveloppe de 40.000 € destinée à l'éclairage public.

Investissement

M. COSNIER explique qu'il s'agit d'actions que nous souhaiterions réaliser mais toutes ne pourront l'être. Il y aura des choix à faire.

Eclairage du stade Joseph Renard :

M. BOUMARAF précise que le dossier passera en commission le 15 février prochain et qu'il a toutes les chances d'être accepté.

M. COSNIER rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires est un document de travail pour les commissions et la préparation du budget. Il n'y a donc pas lieu de voter.

La délibération suivante est prise :

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation Territoriale de la République dans les communes de 3.500 h et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, dans un délai de 2 mois précédent le vote de ce budget.

Cette question est donc inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 18 Janvier 2010.

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2010 permettant la tenue du débat prévu par les textes précités.

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET VILLE

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la Majorité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 – dépenses courantes

| | |
|---|-----------|
| Art. 60632 : fournitures petit équipement | + 8 800 € |
| Art. 6132 : locations immobilières | + 3 700 € |
| Art. 6135 : locations mobilières | + 8 300 € |

Recettes

| | |
|------------------------------------|------------|
| Art. 7311 : contributions directes | + 20 800 € |
|------------------------------------|------------|

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la Majorité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 011 Art. 6378 : Redevances | + 6 000 € |
|--|-----------|

Recettes

| | |
|------------------------|-----------|
| Art. 7068 : Redevances | + 6 000 € |
|------------------------|-----------|

SUBVENTION AU COLLEGE A. BAUCHANT : Voyage en Angleterre

Le collège A. Bauchant organise pour ses élèves de 4^{ème} un voyage à Bath, en Angleterre, du 21 au 27 mars 2010.

Le montant maximum demandé aux familles est fixé à 280 €. Le Foyer Socio-éducatif participera à hauteur de 25 € par élève.

A ce jour, 45 élèves sont inscrits en liste principale et 11 sur liste complémentaire.
11 élèves de Château-Renault sont concernés par ce voyage.

Le collège sollicite une aide financière de la commune qui serait versée directement aux familles.

M. BOUMARAF rappelle que l'an passé, pour le même genre de voyage nous avons financé à hauteur de 25 €.

M. MOTTEAU signale que les élèves ont été tirés au sort. Il trouve cela regrettable, sachant qu'il s'agit d'une action pédagogique qui devrait concerner tous les élèves d'une même classe, programmée et utilisée ensuite par l'ensemble de la classe.

Il se demande ce que vont faire les élèves qui ne partent pas.

M. BOUMARAF explique que cela se fait depuis des années et le regrette également. Il précise que l'ensemble des 4^{èmes} sont concernés.

M. COSNIER est choqué par ce mode de fonctionnement inégalitaire, qu'il ne cautionne pas.

M. MOTTEAU demande si la subvention municipale ne pourrait pas corriger les écarts.

M. BOUMARAF explique que les enseignants rencontrent beaucoup de difficultés pour organiser ce style de voyage et pour trouver des financements.

Il précise d'autre part que, depuis cette année, les élèves qui ont déjà participé à un voyage n'ont pas accès au tirage au sort.

Mme DE MONTETY explique que plus le nombre d'élèves participant au voyage est élevé plus le nombre de professeurs accompagnateurs augmente et moins il en reste au collège.

M. BOUMARAF a conseillé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du collège, pour réduire le coût surdimensionné du voyage, de se rapprocher d'une association de jumelage (Ripley), et de contacter des familles d'accueil, mais aucune suite n'a été donnée.

M. COSNIER demande combien d'élèves ne partent pas.

M. GENTIL répond que les 11 élèves inscrits sur la liste complémentaire ne partent pas.

M. COSNIER est d'accord pour l'attribution d'une subvention mais tient à préciser que le Conseil Municipal regrette que tous les enfants de ce même niveau ne puissent pas participer au voyage.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint aux Affaires Scolaires,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 25 € par élève habitant la commune, soit un montant total de 275 € (25 € x 11 élèves).
- **AUTORISE** le versement de cette somme au Foyer Socio-Éducatif.

SUBVENTION A L'ECOLE G. COMBETTES : Classe de neige

L'école élémentaire G. Combettes organise pour ses élèves des CM1 – CM2 une classe de neige à Coltines (15), du 25 au 29 janvier 2010.

53 élèves dont 44 de Château-Renault sont concernés par ce voyage :

- 8 élèves : CE2 / CM1
- 23 élèves : CM1
- 22 élèves : CM2

Afin de diminuer la part échouant à chaque famille et sachant que certaines familles ne pourront assurer la totalité de la somme demandée (150 €), différence qui sera prise en charge par la caisse coopérative de l'établissement scolaire, l'école G. Combettes sollicite une subvention de la commune de 2 120 € (40 € x 53 élèves).

M. BOUMARAF explique que l'an passé, pour une classe de mer, une subvention de 40 € par élève avait été octroyée.

M. COSNIER précise que tous les élèves, même hors commune, participent au voyage.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint aux Affaires Scolaires,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 2 120 € à l'école élémentaire G. Combettes.

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PERI ALSH : Projet d'élargissement de la plage d'accueil

L'accueil périscolaire est un mode de garde proposé aux familles de Château-Renault avant et après l'école.

Cet accueil a lieu 4 jours par semaine à l'Elan Coluche. Il concerne selon les créneaux, 25 à 40 enfants.

De nombreux parents demandent l'élargissement de la tranche d'accueil compte tenu de leurs impératifs professionnels.

Cette demande d'élargissement concerne ¼ d'heure le matin (7h15 au lieu de 7h30) et ¼ d'heure le soir (18h30 au lieu de 18h15).

- Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet d'élargissement de la tranche horaire d'accueil compte tenu des éléments suivants :

Proposition d'élargissement : + 178,5 heures d'accueil

| | Actuellement | Proposition | Variation | Total |
|--------------------|------------------|---------------------|------------------|-----------|
| Périscolaire matin | 7h30/8h30 (1h) | 7h15/8h30 (1,25h) | +0,25 h x 148 j | + 37,00 h |
| Périscolaire soir | 16h15/18h15 (2h) | 16h15/18h30 (2,25h) | +0,25 h x 148 j | + 37,00 h |
| Péri ALSH matin | 7h30/8h (0,5h) | 7h15/8h15 (1h) | +0,5 h x 104,5 j | + 52,25 h |
| Péri ALSH soir | 17h/18h (1h) | 17h/18h30 (1,5h) | +0,5 h x 104,5 j | + 52,25 h |

Charges supplémentaires : 2 442 €

| | Hors Vacances (37,5 semaines) | Vacances scolaires + août (9,5 semaines) | Juillet (4 semaines) | Total |
|------------------|----------------------------------|---|---|----------------|
| Daniel GABILLET* | 1 182 € +2,25 h/s | | | 1 182 € |
| Animateur 1 | | 684 € 17h30/18h30 1h x 47,5 j | 1 152 € 7h15 /8h15 17h30/18h30 2 anim x 2h x 20 j | 1 836 € |
| | | | TOTAL | 3 018 € |

* Monsieur Daniel GABILLET est adjoint d'animation à 28 heures annualisées. Ce projet d'élargissement provoque une augmentation de 105 heures par an de son temps de travail. Ce qui correspond à 30 heures de travail hebdomadaires annualisées et non plus 28 heures.

Par conséquent, il faudrait envisager une évolution du contrat de travail de Monsieur Daniel GABILLET.

Produits supplémentaires : 3 907 €

Ce projet d'élargissement de la plage d'accueil correspond à + 178,5 h sur une année. Sur une année nous enregistrons une moyenne de 11 enfants par heure. Le tarif horaire est fixé à 1,55 €.

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Participations des usagers | 3 043 € |
| Prestation de Service Ordinaire CAF | 864 € |
| Total | 3 907 € |

Pour conclure :

- Ce projet d'élargissement de la plage d'accueil correspond à une demande d'utilisateurs.
- La proposition d'élargissement aura pour avantage d'harmoniser les horaires entre le mercredi et les autres jours, et entre les périodes hors vacances et les périodes de vacances scolaires.

Aucun surcoût pour la municipalité.

| Charges | Produits |
|----------------|-----------------|
| 3 018 € | 3 907 € |

M. BOUMARAF explique que ce changement implique un passage de 28h à 30h par semaine pour l'Adjoint d'animation, mais que la part recettes sera augmentée par la CAF et la participation des usagers.

Il n'y aura aucun surcoût pour la municipalité et nous répondons ainsi à une demande des parents.

Mme GOMBERT remarque que nous faisons une demande d'élargissement pour 178,50 h, mais lorsque l'on totalise toutes les heures (hors vacances, vacances scolaires + août et 4 semaines en juillet) cela représente un peu plus de 211 heures.

M. COSNIER demande que cela soit vérifié.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint à l'Animation-Jeunesse,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'élargissement de la tranche horaire d'accueil compte tenu des éléments ci-dessus.

DON DE MERLIN PRODUCTIONS A LA VILLE

Dans le cadre du tournage du téléfilm « Vidocq », du 1^{er} au 23 décembre 2009, la société Merlin Productions a utilisé le site du Musée du cuir et de la Tannerie de Château-Renault.

Durant ces 23 jours d'occupation, les locaux ont été utilisés pour l'installation et la construction des décors, les préparatifs du tournage, le tournage et le démontage des décors.

La municipalité a estimé à 3.000 € le coût de cette mise à disposition, les frais d'électricité, de distribution d'eau, la mise à disposition de personnels municipaux pour l'accueil (service culturel) et aides techniques particulières (services techniques).

La société Merlin Productions a accepté le tarif demandé.

M. VANNIER ajoute que la société MERLIN Production a fait un don supplémentaire de 250 €, la semaine dernière.

Sur proposition de M. VANNIER, Adjoint à la Culture & Communication,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de 3.250 € de la société Merlin Productions à la Ville.

MAISON ECO CONSTRUCTION : MISE A DISPOSITION A LA FICOSIL

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention de mise à disposition, pour une durée de 3 ans, avec à la FICOSIL pour la maison éco-construction sis 5 rue des Tanneries à Château-Renault.

Surface habitable : 83 m²

Dépendance : 4,50 m²

Surface utile : 85,25 m²

Prix du loyer mensuel : 367,42 €

La FICOSIL utilisera le bien mis à sa disposition par la Commune pour loger des personnes défavorisées.

L'attribution de ce logement sera faite par accord conjoint de la FICOSIL et de la Commune. Il est proposé d'attribuer ce logement à une personne salariée de l'association Castel Renaudais Insertion qui a participé à la construction de cette maison.

Une fois le logement attribué, la FICOSIL est le seul responsable de la gestion de ce logement devant le sous-locataire.

La FICOSIL acquittera mensuellement à terme échu une redevance de 367,42 € pour la mise à disposition du logement. En cas de vacance, cette redevance ne sera pas due.

Pour couvrir ses frais de gestion locative, la FICOSIL percevra une indemnité annuelle de 694 €/ an qu'elle déduira de la redevance due à la Commune par fraction semestrielle. Cette indemnité de gestion sera révisée, d'un commun accord, au 1^{er} janvier de chaque année. Pour l'année 2010, elle sera calculée prorata temporis.

Le loyer et les charges seront réactualisés chaque année au 1^{er} juillet en fonction des conditions générales des hausses de loyer appliquées aux logements locatifs sociaux.

M. COSNIER demande que l'on demande des précisions à M. CHAILLOU, par rapport à la redevance non perçue en cas de vacance.

Sur proposition de M. COSNIER, Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention de mise à disposition, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Mai 2010, avec à la FICOSIL pour la maison éco-construction sis 5 rue des Tanneries à Château-Renault.

RENOUVELLEMENT BAIL TRESORERIE

Par délibération du 5 février 2002, le Conseil Municipal a renouvelé le bail de la perception pour une durée de 9 ans, du 1^{er} mars 2001 au 28 février 2010.

Montant annuel du loyer : 10 067,52 € (2 516,88 € / trimestre)

Le bail arrivant à expiration,

Sur proposition de Mme COUSTENOBLE, Adjointe aux Finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **PROCEDE** à son renouvellement pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} mars 2010 moyennant un loyer annuel de 10 067,52 € (2 516,88 € / trimestre).
- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer le bail à intervenir.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS A L'ASSOCIATION « LOGEMENT D'URGENCE »

La commune a procédé à la réhabilitation de 2 logements de type II sis 13 avenue André Bertrand.

Les travaux sont achevés et la gestion en a été confiée à l'association « logement d'urgence » afin de permettre à des personnes ou des ménages en difficultés financières et/ou sociales d'accéder au logement.

- ➔ Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention de mise à disposition à compter du 1^{er} février 2010.

En contrepartie de cette mise à disposition, l'association s'engage à reverser à la Municipalité 80 % du montant de toute subvention perçue au titre de loyer (ou indemnité de mise à disposition).

M. COSNIER demande à M. DEHUREAUX s'il a visité les logements et ce qu'il en pense.
M. DEHUREAUX répond qu'ils sont beaux et que l'association va les meubler dans un premier temps avec les meubles qui étaient dans le logement rue Jean Giraudoux puis, petit à petit, avec du mobilier neuf.

Sur proposition de Mme CAPELLO, Adjointe aux affaires sociales,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention de mise à disposition avec l'association « Logement d'urgence », à compter du 1^{er} février 2010.

FORMATION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention annuelle de formation pour l'utilisation optimale des logiciels informatiques PAIE / GESTION RESSOURCES HUMAINES avec l'Agence Française Informatique (AFI) sise 35 rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES.

Le coût pour 3 journées de formation, s'élève à 775 €.

Sur proposition de Mme GOMBERT, Adjointe au Personnel,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention annuelle de formation.

CONVENTION DE PARTENARIAT ACTIONS SOCIO CULTURELLES AU COLLEGE A. BAUCHANT

La municipalité de Château-Renault souhaite plus particulièrement améliorer le cadre de vie des enfants et des jeunes sur son territoire afin de leur offrir un environnement stable dans lequel ils pourront s'épanouir.

C'est pourquoi l'action du Service Animation & Jeunesse de la Ville de Château-Renault se concentre sur l'accueil et l'animation des enfants et des jeunes sur les temps périscolaires, extrascolaires et la pause méridienne sous diverses formes

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement ;
- Animations Oxygène ;
- Aide aux devoirs ;
- Séjours ;
- Ludothèque itinérante...

A compter de l'année 2010, l'ambition est d'élargir cette action socioculturelle sur les temps de la pause méridienne et dans le cadre scolaire, notamment au sein du collège A. Bauchant, avec comme objectifs de :

Permettre aux jeunes d'accéder à la culture et aux loisirs socioculturels : activités culturelles, artistiques, de plein air, découvertes sportives, mode d'expression, créativité et libre expression...

Permettre à l'enfant de connaître et d'appréhender son environnement social : Espace de Loisirs et d'Animation Coluche, associations sportives et culturelles, lieux de vie, participer aux événements locaux...

M. BOUMARAF explique que dans le cadre du CLSPD une subvention de 5.000 € nous a été attribuée par le Conseil Général et qu'elle sera utilisée pour cette convention.

Il ajoute que cette convention est signée seulement pour l'année 2010. Tout sera remis en question l'année prochaine car cette action dépend des financements que nous pourrions obtenir.

Les thèmes retenus pour cette année sont :

. Participation au projet artistique André Bauchant organisé par la Ville de Château-Renault et l'association des Amis d'André Bauchant. Cette action permettra aux élèves de participer à la vie associative et culturelle de la ville.

. Sortie théâtrale au théâtre du Soleil,

Afin de solliciter une subvention pour 2011, un bilan devra être présenté au Conseil Général. Il ajoute que grâce à cette convention nous mettons un peu plus de cohérence dans notre travail (travail commun avec différents services municipaux et collaboration avec le monde de l'enseignement).

M. COSNIER se félicite que cette action soit issue du CLSPD.

Sur proposition, de M. BOUMARAF, Adjoint à l'Animation-Jeunesse,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire ou un Adjoint à signer la convention de partenariat qui définit les engagements de la Ville et du collège A. Bauchant.

SUBVENTION AU COLLEGE A. BAUCHANT POUR SORTIE THEATRALE

Le collège A. Bauchant met en place un important projet théâtral avec le Théâtre du Soleil dirigé par Ariane Mnouchkine.

Ce projet concerne plus de 360 élèves des niveaux 4^{ème} et 3^{ème} qui assisteront le 13 mars 2010, à la Cartoucherie de Vincennes, au nouveau spectacle « L'Autre Route ».

Dans la volonté d'élargir « au plus grand nombre » l'éducation artistique, des actions pédagogiques accompagneront le spectacle : rencontres avec les comédiens et avec Ariane Mnouchkine, projection à Château-Renault du film « L'aventure du Théâtre du Soleil » en présence, sous réserve, d'Ariane Mnouchkine.

Afin de mener ce projet avec le maximum de réussite, le Collège A. Bauchant sollicite le partenariat de la Ville de Château-Renault et une aide d'un montant de 1 900 €.

Il est précisé que des aides financières du même montant ont également été demandées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

PLAN DE FINANCEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------|--------------------------------------|----------------|
| Billetterie (14 €/ élève) 340 élèves + 16 professeurs | 4 984 € | Participation du collège | 2 492 € |
| | | Participation du FSE | 2 492 € |
| TOTAL | 4 984 € | TOTAL | 4 984 |
| Transport 7 cars (815 €/ car) | 5 700 € | Participation de la Ville | 1 900 € |
| | | Participation du Conseil Général | 1 900 € |
| | | Participation du Conseil Régional | 1 900 € |
| TOTAL | 5 700 € | TOTAL | 5 700 € |

M. BOUMARAF précise que la municipalité a participé très activement à la recherche du financement nécessaire (auprès du Conseil Régional notamment), alors que le collège relève d'une compétence du Conseil Général.

Tous les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} partiront une journée à Paris, il n'y aura pas de tirage au sort. Il ajoute que l'article 3 de la convention stipule que le collège devra mettre en valeur le partenariat de la Ville de Château-Renault, sous toutes formes de communication interne et externe.

M. COSNIER fait remarquer qu'il s'agit d'initiatives que l'on pourrait nous interdire si l'on perd les clauses de compétences générales, comme le prévoit le projet de réforme des collectivités.

Sur proposition de M. BOUMARAF, Adjoint à l'Animation-Jeunesse,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'octroyer une subvention de 1.900 € au collègue A. Bauchant.

INFORMATIONS

⇒ M. BONNAMY avait alerté la commission urbanisme qu'un empiérement se fait au niveau de la Boisnière et tombe maintenant dans le fossé. Il pense qu'il y a un risque que celui-ci se bouche. Lors de cette réunion il avait demandé qu'un fossé ou un busage complémentaire soit réalisé.

D'autre part, il demande que dans le prochain budget nous fassions attention aux arbres.

M. COSNIER explique que ce matin, un arbre dans une propriété privée s'est couché sur le bâtiment des Façadiers du Centre. Il rappelle que depuis plusieurs années une partie du budget est attirée à l'élagage, notamment à la Source, Bel Air, dans le parc du château, au camping et que cette opération sera renouvelée.

⇒ M. BONNAMY explique que l'ancienne armoire électrique de la place Jean Jaurès, utilisée pour les différentes manifestations est dangereuse et qu'il est urgent d'y remédier.

M. MOTTEAU signale que ceci est au programme des travaux, de même que le problème du ravin de la Boisnière pour lequel il est nécessaire d'ajouter une buse.

M. BONNAMY répond qu'il faut aller jusqu'au regard de la Départementale 910.

M. MOTTEAU rétorque qu'il ne faut pas tout buser pour garder un peu d'infiltration des eaux pluviales.

Dans le cas contraire cela augmente la vitesse de l'eau vers la rivière.

M. COSNIER souhaite que cela soit vu sur place.

Mme CHOMIENNE signale qu'au niveau départemental de la Croix Rouge, une personne a fait son service volontaire civil. Elle propose une action qui a l'agrément du Ministère de l'Education Nationale.

Il s'agit de jeux proposés aux enfants de classes primaires et du collège sur le droit humanitaire international, adapté à la vie de l'enfant dans son quotidien.

Mme CHOMIENNE demande qu'il soit fait bon accueil à cette personne, lorsqu'elle viendra présenter son projet.

M. COSNIER ajoute que cette personne a demandé un rendez-vous et elle sera reçue par Mme CAPELLO cette semaine. Un partenariat avec la médiathèque et l'animation-jeunesse est peut-être à étudier.

⇒ M. COSNIER rappelle les spectacles :

. «L'avare» par la Cie Tabola Rassa, mardi 19 janvier à 20h30 au Centre Rencontre.

. «La belle Hélène» d'Offenbach, dimanche 31 janvier à 17h à la Tannerie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h40.